

Déposer sa thèse d'exercice électronique à la BU Santé

➡ Suite à une décision prise avec les scolarités, les versions papier des thèses ne sont plus archivées dans les BU, seule la version électronique de votre thèse est à déposer, **une fois validée par le jury.**

➡ Environ un mois avant votre soutenance, le dépôt de la thèse s'effectue par **clé USB au bureau de renseignements**, situé au niveau 5 de la BU Santé*.

Voir les horaires d'ouverture selon la période de l'année : <https://bu.univ-nantes.fr/découvrir-la-bu/horaires>

*Attention : pas de dépôt, 30 min avant la fermeture de la bibliothèque.

1. Dépôt

➡ Vous remettrez à la BU deux fichiers non protégés :

- un format PDF
- la 4^e de couverture (titre, résumé et mots-clés) au format Libre Office ou Word

Si une partie de votre thèse est rédigée en anglais, joignez le titre, un résumé et des mots-clés dans les deux langues.

➡ Pour obtenir l'attestation de dépôt, vous remplirez et signerez :

- un formulaire de dépôt électronique à conserver pour la scolarité
- deux exemplaires du contrat de diffusion du Pdf, dont un que vous garderez

2. Documents à remettre à la scolarité

➡ Le formulaire de dépôt électronique et l'attestation sont indispensables pour compléter votre dossier de soutenance

3. Lors de la soutenance

- ➡ Votre jury complète la partie du formulaire sur la diffusion de votre thèse ;
- ➡ Il précise si des modifications doivent être apportées au Pdf déposé avant la soutenance.
- ➡ Ainsi complété, le formulaire sera envoyé par votre scolarité à la BU Santé.
- ➡ Si des modifications vous sont demandées : il vous faudra déposer une nouvelle version du Pdf à la BU Santé ou l'envoyer à l'adresse suivante : bu-sante-these@univ-nantes.fr

Conseils pratiques et informations importantes :

➡ Respectez les droits d'auteur. Vous trouverez des informations sur le site de l'Université, voir « *Dossier plagiat* » <https://intraperso.univ-nantes.fr/documents-procedures/documents-juridiques-et-institutionnels/vie-institutionnelle/dossier-plagiat>

➡ Pour la rédaction des thèses, vous trouverez **quelques recommandations** dans le « *Guide de présentation de la thèse* » à cette adresse : <https://madoc.univ-nantes.fr/course/view.php?id=25161§ion=5>

➡ Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (**RGPD**), votre thèse **ne doit pas contenir de données personnelles** (signatures, adresses postales ou électroniques ...).

➡ Les articles insérés dans les travaux universitaires ne doivent pas être présentés sous leur forme éditoriale mais en preprint (format original sans mise en page de l'éditeur).

➡ Le résumé de votre thèse sera mis en ligne quelque soit la diffusion choisie (confidentialité, embargo, diffusion interne à l'établissement) : soyez vigilant à son contenu.

➡ Une demande de report de la mise en ligne est possible au moment du dépôt (maximum 2 ans d'embargo).

➡ Les demandes de confidentialité sont à faire par le directeur de thèse auprès des scolarités.

Personnes référentes à la BU Santé

Annie Brisson – Tél. : 02 53 48 47 16 – Séverine Pascal – Tél. : 02 53 48 47 06

Mél : bu-sante-these@univ-nantes.fr

Document mis à jour le 21/03/2023